

# ACTOBA

Base juridique des Médias et des réseaux de Communication

w w w . a c t o b a . c o m

---

**Loi n° 2003-290 du 31 mars 2003 modifiant l'article 1er-1 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990**  
relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications

---

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi  
dont la teneur suit :

## **Article unique**

Au premier alinéa du 1 de l'article 1er-1 de la loi  
n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à  
l'organisation du service public de la poste et  
des télécommunications, il est inséré, après le  
mot : « directement », les mots : « ou  
indirectement ».

La présente loi sera exécutée comme loi de  
l'Etat.

Fait à Paris, le 31 mars 2003.

Jacques Chirac

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Jean-Pierre Raffarin

Le ministre de l'économie,

des finances et de l'industrie,

Francis Mer

La ministre déléguée à l'industrie,

Nicole Fontaine